

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 14/15

26^e année • mercredi 5 avril 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

LA RÉVOLTE DES FERRAILLEURS S'ORGANISE



OLIVIER VOGELSANG

Après l'arrêt de plusieurs chantiers de ferrailage à Genève, des travailleurs se soulèvent pour dénoncer leur exploitation et exiger des conditions de travail et de vie dignes. Certains n'ont plus été payés depuis trois mois, d'autres n'ont touché qu'un salaire de misère. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

Solidarité à géométrie variable

Sonya Mermoud

Une procédure simplifiée pour les uns, as-sortie d'une série de facilités; des tracaser-ses administratives et des obstacles à répétition pour les autres: dans son dernier rapport annuel, Amnesty International dénonce le double standard dans l'accueil des réfugiés en Suisse. Frontières grandes ouvertes pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, au bénéfice d'un régime de protection provisoire. Un statut qui leur offre l'accès à un logement, à la santé, à l'éducation et au marché du travail, restreint par la seule barrière de la langue. Traitement «différencié» pour les demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan, de Libye, de Syrie ou d'autres pays encore, cherchant eux aussi à échapper aux conflits et/ou à la répression. Ces

derniers ne disposent pourtant clairement pas des mêmes largesses des autorités. Quand ils ne trouvent tout simplement pas portes closes. Deux poids, deux mesures, indéfendables. Une générosité à géométrie variable qui interroge. Comme si le droit à la sécurité n'était pas le même pour tous. Comme si les motifs de fuite de certains méritaient davantage d'attention et d'empathie que ceux d'autres catégories partageant pourtant des besoins d'assistance communs. Comme si, plus caricaturalement, il y avait les bonnes et les «mauvaises» nationalités. Les personnes qui nous ressemblent et celles qui dérangent, inquiètent et nourrissent les préjugés. Une approche sélective et un enjeu de taille portant sur le droit pour les intéressés de construire ou non un nouvel avenir chez nous. Avec, hélas!, parfois des drames à la clé. On n'oublie pas le récent suicide d'Ali Reza. Ce jeune requérant afghan débouté qui a préféré mourir plutôt que de devoir quitter Genève pour retourner en Grèce, pays par lequel il a transité. Un cas Dublin, comme on les nomme dans le jargon de l'asile, qui implique le renvoi dans l'Etat Schengen d'arrivée. L'application de cette réglementation se révèle particulièrement problématique lors d'expulsions vers la Croatie, reconnue et condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour atteinte à la vie de migrants. En dépit de violations répétées des droits fondamentaux des requérants d'asile, ignorant les alertes récurrentes des ONG, la Suisse poursuit sa politique inique de refoulement vers cet Etat. Et reste sourde aux témoignages effarants d'exilés rapportant des

violences policières de natures physique, psychologique, raciste et sexuelle. Des victimes traitées comme des criminels qui ont subi une double peine: contraintes d'abord de quitter leur patrie, puis subissant, sur les dangereuses routes de l'exil, des brutalités en tous genres, se heurtant à des murs d'inhumanité. Pas de quoi émouvoir les autorités. Qui restent indifférentes aux requêtes d'associations actives dans le domaine de l'asile les conjurant de renoncer à leur pratique, à l'image de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés ou d'Amnesty International. Samedi dernier encore, une manifestation romande a été organisée à Lausanne pour réclamer un arrêt des renvois vers la Croatie. Des lettres ont aussi été adressées dans ce sens aux départements compétents et à la conseillère fédérale en charge du dossier. Le Gouvernement helvétique n'est pas tenu d'appliquer le règlement Dublin. Il peut traiter directement les demandes d'asile à la lumière de motifs humanitaires: santé, présence d'un membre de la famille sur notre territoire, conditions d'accueil insatisfaisantes dans le pays de transit. Les cantons disposent eux aussi d'une marge de manœuvre. Et devraient refuser de se montrer complices de renvois indignes en s'abstenant de les exécuter. L'exemple positif de l'accueil réservé aux réfugiés ukrainiens démontre dans tous les cas qu'il est clairement possible de faire plus, mieux et différemment. De favoriser des voies d'accès sûres. Et ce envers toutes les personnes qui sollicitent notre protection. Il s'agit d'une simple question de volonté politique... ■

PROFIL



Muriel Noble, violoniste militante.

PAGE 2

SUISSE

Le référendum contre la réforme LPP est lancé.

PAGE 3

TEMPORAIRES

Les syndicats veulent une meilleure CCT.

PAGE 9

MIGRATIONS

Saisonniers d'hier et d'aujourd'hui.

PAGE 10

LE VIOLON, COMME UN AIR DE RETROUVAILLES

Violoniste au sein de l'Orchestre de la Suisse romande, engagée dans la défense des droits des musiciens, Muriel Noble est aussi proche de la nature et des animaux qu'elle adore

Sonya Mermoud

C'est une personne volontaire, rayonnante et pleine d'énergie. Une musicienne aguerrie, à la sensibilité à fleur de peau, qui se sert de son instrument comme moyen d'expression privilégié de son monde intérieur. Une idéaliste à la fibre syndicale, active dans la défense des droits de ses pairs. Et aussi une adepte de la méditation, qui a développé une approche spirituelle de la vie. A 48 ans, la Lausannoise Muriel Noble a taillé sa route comme elle l'entendait. Et réalisé son rêve: devenir violoniste professionnelle. Employée par l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) depuis plus de vingt ans, elle s'est également affirmée en tant que féministe et coprésidente l'Union suisse des artistes musiciens (USDAM). Un engagement qui fait écho à son souci de justice, «ce besoin de prendre la défense de la veuve et de l'orphelin». Cette attitude généreuse, empathique ne se limite pas au cercle des humains. Végétalienne, la quadragénaire nourrit l'utopie d'une planète où s'exercerait une bienveillance entre tous les êtres vivants. Elle s'intéresse aux énergies, pratique la médiumnité et affirme communiquer avec les animaux par télépathie.

PIERRE À L'ÉDIFICE

Le parcours emprunté par Muriel Noble débute dans la petite enfance. A 4 ans, la gamine d'alors aperçoit dans une confiserie un violon en chocolat. Elle insistera deux années durant pour que ses parents, d'un milieu plutôt modeste, l'inscrivent à des cours. «C'était alors comme des retrouvailles, le sentiment que je connaissais déjà cet instrument.» Adolescente, la Vaudoise met les bouchées doubles, travaillant d'arrache-pied, et entre dans la classe professionnelle de Patrick Genet, au Conservatoire de Fribourg. Son diplôme d'enseignement en poche, lauréate du concours des Jeunesses musicales suisses, elle décide de se consacrer entièrement à son art. Et poursuit ses études de virtuosité auprès de Margarita Karafilova, puis de différents maîtres. En août 2000, l'artiste

assidue entre comme premier violon *tutti* au sein de l'OSR, poste qu'elle occupe toujours. «Nous travaillons la partition et notre instrument seuls, avant les répétitions en groupe. Chacun apporte sa pierre à l'édifice pour rendre le concert le plus beau possible. Chacun amène son énergie pour alimenter l'ensemble, en créer une plus grande, et la partager avec le public», précise cette fan de Strauss, Wagner et Stravinsky. «A leur écoute, je m'oublie. Je suis droguée à cette musique.» Appréciant son travail qui doit à sa variété son charme mais aussi sa pénibilité – entre horaires flexibles et représentations qui s'enchaînent, dans nos frontières et à l'étranger – Muriel Noble ajoute néanmoins qu'elle bénéficie de bonnes conditions. Pas comme nombre d'intermittents pour lesquels elle s'engage.

LES FEMMES TOUJOURS SCRUTÉES

«Plutôt que de pester contre des situations injustes, j'ai décidé d'agir. D'abord au sein de la section de l'USDAM genevoise, puis au comité central depuis bientôt une année.» Un parti pris aussi lié à son vécu. Muriel Noble raconte avoir souffert de harcèlement sexuel au sein de l'Orchestre. «Le mouvement #MeToo a bien calmé le jeu, sans résoudre pour autant tous les problèmes. Il y a encore trop de dérives, d'abus de pouvoir, de discriminations à l'encontre des intermittentes.» Dans ce contexte, la coprésidente de l'USDAM estime nécessaire d'afficher des chartes éthiques dans tous les milieux culturels. «On ne peut tolérer qu'une musicienne doive aujourd'hui encore réfléchir à la manière dont elle va s'habiller, se sachant trop souvent scrutée. Il faut assainir le terrain et inciter les victimes à témoigner.» Autre lutte centrale: celle en faveur des rémunérations des temporaires. «C'est le problème majeur. L'USDAM a fixé des tarifs minimaux, mais ils ne sont pas contraignants, il ne s'agit que de recommandations. Si l'OSR les respecte, de nombreux ensembles embauchant au cachet n'en tiennent pas compte. C'est inadmissible que des musiciens supplémentaires, en renfort à un orchestre, soient mal payés. On ne peut, par exemple, pas accepter qu'une

répétition de trois heures soit rémunérée 50 francs», s'indigne la militante, rappelant par ailleurs que la crise liée au Covid a contraint nombre d'artistes à changer de profession. «Une situation catastrophique. Sans revenu, ils ont perdu courage et n'ont eu d'autres choix que de jeter l'éponge.»

DANS LE MUR

Dans les autres dossiers occupant encore la coprésidente de l'USDAM figure la question des maladies professionnelles. «Troubles auditifs, tendinites, maux de dos... Les musiciens sont pareils à des sportifs d'élite, menacés de maux musculaires, mais c'est tabou d'en parler. Beaucoup d'artistes en souffrance vont quand même jouer et mettront du temps à se soigner», poursuit la syndicaliste qui, de son côté, se resource en pratiquant régulièrement la méditation. Et en s'évadant dans la nature. Tandis qu'elle consacre également ses loisirs à la peinture à l'huile. La Vaudoise apprécie aussi l'art et toutes les expressions du beau, de la feuille de l'arbre à l'objet raffiné, qui met du baume au cœur. Autres plans bons pour le moral et les papilles: les mets épicés, japonais ou indiens et, bien sûr, sans produits d'origine animale, qui régaleront la végétalienne. Si elle a frayed avec ses zones d'ombre, Muriel Noble, divorcée et mère d'un fils de 19 ans, reste d'un naturel optimiste. «J'ai rebondi et suis plus forte

aujourd'hui», confie cette battante, qui cite au rang de ses défauts une certaine impatience. Persuadée qu'à tout problème, il y a une solution, elle partage néanmoins ses inquiétudes pour l'avenir. «On va droit dans le mur, et sans airbags. Mais il faut s'accrocher.» Reste alors l'humour, un de ses maîtres-mots – «sans, on est foutu» – ou «une injure libératrice, qui défoule»... Et Muriel Noble de souligner, en guise de conclusion: «Nous sommes sur Terre afin de vivre une expérience, nous sommes des âmes qui faisons un voyage dans un corps physique...» Une aventure embellie par les violons d'Ingres de la musicienne à la personnalité solaire. ■



THÉRIE PORCHET

«Il y a encore trop de dérives, d'abus de pouvoir, de discriminations à l'encontre des intermittentes», estime Muriel Noble, coprésidente de l'Union suisse des artistes musiciens.

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Fantôme de robot:
pincer
une plante verte
pendant sa photosynthèse.

«LEUR PRINCIPE: TOUT LE MONDE PAIE, SAUF LES RICHES!»

Les rentes du 2^e pilier diminuent, le coût de la vie augmente et le Parlement adopte une révision de la LPP qui va encore pénaliser les salariés et les futurs retraités. Le référendum est lancé. Interview de Pierre-Maillard, président de l'USS

Propos recueillis par Sylviane Herranz

«Payer plus, pour toucher moins?», tel est le cœur de la réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP 21) adoptée le 17 mars dernier par une forte majorité du Parlement, soit la quasi-totalité des élus de droite, Vert'libéraux compris. Selon l'Union syndicale suisse (USS), cette révision entraînerait des diminutions de rentes du 2^e pilier pouvant atteindre 3240 francs par année ou 270 francs par mois.

La révision prévoit une baisse du taux de conversion de 6,8% à 6%. Ce taux permet de calculer la rente annuelle du 2^e pilier en fonction du capital accumulé dans sa caisse de pension durant sa vie laborieuse. Cette diminution représente une baisse de près de 12% des rentes. Une compensation a été accordée par le Parlement durant quinze ans pour la «génération transitoire», mais seule la moitié des assurés en bénéficieront. Pour les autres, ce sera une baisse réelle des rentes par rapport à ce qu'ils devraient toucher avec la loi actuelle. Une perte accrue par le renchérissement, les pensions du 2^e pilier n'étant pas indexées.

Alors qu'une femme sur trois n'est pas affiliée à une caisse de pension en raison d'un temps partiel ou d'un bas salaire, et que celles qui le sont ne touchent en moyenne que deux fois moins de rentes que les hommes, les mesures prises pour améliorer leur accès à la prévoyance professionnelle s'avèrent être un piège. Ainsi, la diminution du seuil d'accès et le remplacement de la déduction de coordination par la fixation du montant assuré à 80% du salaire AVS touchera tous les travailleurs à petits revenus, et les femmes en particulier. Ces personnes devront payer beaucoup plus de cotisations pour un bénéfice très modeste à l'heure de la retraite.

«La réforme de la LPP constitue une attaque frontale contre le niveau de vie des retraités actuels et futurs. Tout porte à croire que les partis bourgeois veulent sciemment produire une crise sociale», avertit Unia qui prendra une part active au référendum. Celui-ci a été lancé vendredi à Berne par une large alliance référendaire comprenant, outre Unia, l'USS, le SSP, Travail.Suisse, le Parti socialiste et les Verts.

Le point sur cette importante réforme avec Pierre-Yves Maillard, président de l'USS.

QUESTIONS RÉPONSES

Le Parlement a accepté la réforme LPP 21 dont l'origine remonte à un compromis entre les syndicats et le patronat repris par le Conseil fédéral. Quelle est aujourd'hui la nature de la réforme et pourquoi est-il nécessaire de la combattre par référendum?
Le Conseil fédéral et la droite du Parlement estiment qu'avec un taux de conversion de 6,8% dans la partie obligatoire du 2^e pilier, les prestations de rente ne seraient pas financées. Selon eux, il y aurait jusqu'à 6 milliards par année qui seraient versés en trop aux retraités. Pour y remédier, ils veulent baisser le taux de conversion, c'est-à-dire baisser les futures rentes. Ce discours est tenu depuis

vingt ans. Pendant cette période, le capital des caisses de pension a pourtant plus que doublé, passant de 500 milliards de francs à plus de 1000 milliards, alors que les taux de conversion dans la partie sur-obligatoire se sont effondrés, entraînant une baisse des nouvelles rentes de 20%, à capital égal, par rapport à 2008. Cette baisse du taux de conversion obligatoire nous a toujours paru erronée, mais nous avons négocié avec les patrons un compromis qui introduisait une dose de solidarité dans le 2^e pilier. Cela améliorerait les rentes, en particulier celles des bas salaires et des femmes. Ce compromis était équilibré et acceptable pour nous. Il a été repris par le Conseil fédéral. La droite du Parlement l'a détruit en éliminant sa composante de répartition et de solidarité. Nous nous retrouvons maintenant avec une baisse des rentes et une augmentation des cotisations. C'est inacceptable.

Quelle solution avait été trouvée?

Avec l'Union patronale, nous avons élaboré un mécanisme qui compensait la baisse du taux de conversion et améliorerait immédiatement les petites rentes. Une cotisation de 0,5% de la masse salariale, jusqu'à 860 000 francs de salaire annuel, amenait les ressources nécessaires pour des compléments de rente pour tous les assurés dès les premières générations. Grâce à cette contribution qui touchait les hauts salaires, nous pouvions verser 200 francs par retraité pendant les sept premières générations après l'entrée en vigueur de la révision, puis un montant dégressif pour les suivantes, jusqu'à un seuil garanti d'environ 100 francs. Cela permettrait d'éviter une baisse des rentes. Et surcompensait la diminution du taux de conversion pour les bas revenus. En outre, nous divisions de moitié la déduction de coordination. Cela augmentait de manière supportable le salaire assuré et permettait aussi d'assujettir à la LPP plus de personnes à des coûts supportables.

Pourquoi le compromis n'a pas pu s'imposer?

Le compromis a été attaqué en son cœur: le mécanisme de répartition de 0,5% a été combattu par les Radicaux, le Centre, les Vert'libéraux, l'UDC. Solliciter un tout petit peu plus les riches, c'est exclu pour eux. C'est aussi simple que cela. Ils n'ont pas voulu introduire un peu de solidarité, dans un monde où le coût de la vie augmente et où les revenus ne suivent pas pour les personnes à revenu modeste et la classe moyenne. Leur principe est: tout le monde paie, sauf les riches!

Pour éviter une chute drastique des rentes, ils ont décidé une baisse drastique de la déduction de coordination qui passe à 20% du salaire assuré. Cela va conduire à des hausses brutales de cotisations pour les salariés les plus mal rémunérés avec des baisses de salaire net pouvant aller au-delà de 6%. Au total, cela représente 2,1 milliards de cotisations supplémentaires, payées par les salariés et les employeurs. On peut montrer les effets cumulés de cette hausse des cotisations couplée à une baisse du taux de conversion avec un exemple concret: une femme de 50 ans, qui gagne 4500 francs par mois, paiera 147 francs de cotisation men-



Pierre-Yves Maillard souligne que la classe moyenne ainsi que les revenus modestes sont les grands perdants de la réforme et appelle à signer le référendum.

suelle en plus et recevra 8 francs de moins à la retraite. Pour les personnes ayant un salaire inférieur, on pourrait obtenir une meilleure rente, mais avec une hausse brutale de cotisation. Le problème, c'est que ce seront des rentes dérisoires, qui n'auront aucun effet sur le revenu à la retraite pour beaucoup de ces personnes, car elles devront de toute façon solliciter les prestations complémentaires.

Tous les partis de droite, ainsi que l'Union patronale et Economiesuisse et, ont salué l'adoption de la réforme. Pour eux, il s'agit d'une «modernisation favorable aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs à temps partiel et à la classe moyenne». Qu'en est-il?

Certainement pas à la classe moyenne qui est complètement perdante. Pour les bas revenus, notamment les femmes et les jeunes, la seule certitude c'est que le salaire net va massivement baisser à un moment où ils ont le plus besoin de cet argent, dans un contexte de forte inflation, et alors que les garanties de rentes restent hypothétiques et modestes. On voit dans cette histoire la limite de la capitalisation individuelle pour créer un système de retraite. Elle ne peut pas garantir un minimum vital pour tous. Le seul moyen pour tenir compte de la situation des femmes souvent contraintes de diminuer leur temps de travail pour les tâches éducatives, aurait été de créer un bonus éducatif, comme dans l'AVS. Or, cette proposition a été rejetée, même par les prétendues féministes des Vert'libéraux! En refusant d'introduire une part de solidarité dans le 2^e pilier, la droite veut préserver les marges de l'industrie financière qui fait d'énormes profits sur nos retraites, avec les 10% de «legal quote», le bénéfice légal sur le chiffre d'affaires, et les 7 milliards de frais de gestion! La droite cherche aussi à fragiliser les prestations du 2^e pilier pour que les gens acquièrent un 3^e pilier, encore plus lucratif.

Dans ce contexte, ne faudrait-il pas un changement en profondeur de la prévoyance vieillesse? Un projet a été déposé au Parlement demandant de basculer les fonds du 2^e pilier vers une nouvelle AVS «solidaire, sûre et respectueuse de l'environnement»?
Pour l'heure, il y a deux projets à l'ordre du jour: notre initiative pour une 13^e rente AVS qui donne droit en moyenne à 1800 francs supplémentaires par année, et une révision de la LPP qui baisse les rentes et coûtera 2,1 milliards. Cet argent, où faut-il le mettre? Nous disons qu'il est mieux investi dans l'AVS. Ce n'est certes pas une révolution, mais une réorientation. Nous voulons renforcer l'AVS et

stopper la baisse des rentes du 2^e pilier. Dans l'AVS, 90% de la population touche plus que ce qu'elle a cotisé. Nous aurons à voter sur ces questions en principe en mars 2024. Il y aura peut-être aussi l'initiative des jeunes PLR sur la retraite à 66 ans et l'initiative socialiste sur la limitation des primes maladie. Ce sera un super-dimanche de votation!

Lors de la campagne, les partis de droite vont prétendre que vous exagérez avec la baisse des rentes, que seuls 15% des salariés n'ont droit qu'aux prestations obligatoires de la LPP et que vous alarmez la population pour rien...

Si cette réforme ne concerne qu'un petit nombre de personnes, et que cela n'a pas d'impact sur la réalité, pourquoi la font-ils? La baisse du taux de conversion est censée faire cesser le transfert indu des actifs vers les retraités, que les partis bourgeois estiment eux-mêmes à plusieurs milliards. Cela montre bien que cette baisse du taux de conversion aura des effets massifs sur les rentes. Il faut savoir que la moitié des capitaux des caisses de pension provient de la partie obligatoire de la LPP. Tout le monde est concerné par cette réforme.

Comment qualifier l'attitude de l'Union patronale qui accepte une réforme qui n'a plus rien à voir avec le compromis des partenaires sociaux?

C'est extraordinaire. L'Union patronale avait accepté le compromis, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) l'avait refusé. Et maintenant, la plupart des membres de l'Usam sont contre la version concoctée par la droite, par exemple GastroSuisse, les paysans, les petits entrepreneurs qui devront encaisser le choc de la hausse des charges sociales. Mais ils risquent de devoir se mettre au garde-à-vous ordonné par les milieux de la finance. Dans ce cas, ces patrons ne seront jamais crédibles quand ils nous diront qu'ils ne peuvent pas indexer les salaires! Ils s'aligneraient pour l'argument qu'a donné le journal de la secte néolibérale: en cas d'échec de la révision de la LPP, c'est l'AVS qui va se renforcer. L'AVS, pour eux, c'est le diable! ■

Référendum: infos pratiques

Pour plus d'informations sur le référendum et pour le signer en ligne: baisse-des-rentes.ch
Une carte de signatures est aussi encartée dans ce journal. Faites-en bon usage!



«LES RÈGLES DE LA DÉCENCE COMMUNE SONT EN TRAIN DE PASSER PAR-DESSUS BORD!»

La réforme LPP 21 a été adoptée le 17 mars, deux jours avant l'annonce du rachat de Credit Suisse par UBS et juste après que les premiers 50 milliards de francs ont été alloués par la Banque nationale suisse. Quelle est votre réflexion par rapport à ça?

Les néolibéraux et les détenteurs de capitaux ne se remettent jamais en question, même face à l'évidence du désastre. Cette politique-là est en train de perdre la moindre notion de décence commune, que chacun reçoit durant son enfance, basée sur quelques règles d'équilibre, d'équité. Ces règles sont en train de passer par-dessus bord!

Il s'agit de 259 milliards d'argent public misés pour sauver une banque, et cela hors toute procédure démocratique, en tordant un article constitutionnel. Pendant la même session, ces défenseurs de la finance ont refusé le rattrapage, partiel, de l'indexation au coût de la vie pour les retraités, d'un montant de 10 à 12 francs par ménage...

Si on perd seulement 10% de ce qui a été misé sur Credit Suisse, on aura bousillé l'équivalent de plus de la moitié du fonds AVS. Et on nous explique que 100 ou 200 millions de plus pour l'indexation des rentes AVS ce n'est pas possible! Pas plus tard que mercredi passé, Mme Keller-Sutter, notre ministre des Finances, a annoncé qu'elle veut s'attaquer aux rentes de veuves. Il y a de quoi se révolter. Les gens sont en colère. Il faut faire quelque chose d'efficace de cette colère. Signer le référendum et se mobiliser. Il reste dix mois devant nous jusqu'à la votation de mars 2024 pour que la révision de la LPP soit refusée et la 13^e rente acceptée. Cela provoquera un électrochoc salutaire pour cette droite qui doit retrouver la raison, le sens de l'équilibre et de la décence commune. ■

UBER LAISSE UN GOÛT AMER

La multinationale a versé environ 3,8 millions de francs à 627 de ses anciens chauffeurs et plus de 10 millions pour les cotisations sociales. Des montants dérisoires, selon Unia

Manon Todesco

Uber avait jusqu'au 31 mars pour s'acquitter des montants exigés par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) du 16 novembre 2022, et il s'est exécuté. C'est ainsi qu'un communiqué de presse du Département de l'économie et de l'emploi (DEE) nous apprend que 627 chauffeurs ayant utilisé l'application entre le 29 octobre 2019 et le 17 juin 2022 ont été indemnisés à hauteur de 3,8 millions de francs, sur une enveloppe initialement prévue de 4,6 millions de francs; 21 autres sont encore en cours d'indemnisation pour cas de rigueur (maladie, accident ou maternité). Enfin, une minorité n'a pas sollicité la procédure simplifiée d'indemnisation individuelle. «La longueur des procédures a très clairement découragé les chauffeurs à aller de l'avant, mais certains vont tout de même faire valoir leurs droits devant le Tribunal des prud'hommes», indique Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève, qui déplore une fois de plus les montants des indemnités qui ne respectent pas le droit du travail. «La plupart des chauffeurs ont pris ce qu'il y avait à prendre par lassitude ou résignation, mais la somme reçue ne couvre même

pas les frais professionnels dépensés.» Sur le volet des cotisations sociales, un acompte de 10,7 millions de francs relatif à la part «employés» a été versé à la Caisse de compensation de Zurich (SVA), qui procédera aux calculs précis pour les parts «employés» et «employeur», qui avaient été évaluées chacune à 15,4 millions de francs par le DDE.

QUELLES BASES POUR LE FUTUR?

Le passif étant réglé, l'interdiction d'exercer est maintenant officiellement levée pour Uber à Genève. Pour autant, pas question de repartir sur les mêmes bases qu'avant. «Reste à régler la situation actuelle, car Uber prétend toujours ne pas être l'employeur, et les entreprises partenaires d'Uber prétendent toujours ne pas être soumises à la Loi sur la location de services», interpelle la syndicaliste, qui rappelle qu'Unia revendique cette soumission depuis des années et qu'elle a été confirmée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) en 2018.

Le DDE souligne dans son communiqué que ses services ont exigé la mise en conformité de plusieurs entreprises tierces utilisant l'application Uber et que les procédures sont en cours. «On a appris le même jour que MITC et les autres entreprises partenaires d'Uber ont



OLIVIER VOGELANG

«La plupart des chauffeurs ont pris ce qu'il y avait à prendre par lassitude ou résignation, mais la somme reçue ne couvre même pas les frais professionnels dépensés», indique Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève.

eu gain de cause sur l'effet suspensif et peuvent continuer leurs activités jusqu'à ce que la Chambre administrative de la Cour de justice tranche sur le fond», s'indigne Helena Verissimo de Freitas. Au niveau national, le Tribunal fédéral vient de débouter Uber dans son litige avec la SVA et confirme, une fois

de plus, que les chauffeurs Uber sont bel et bien des salariés, et ce pour toute la Suisse. «Les syndicats demandent maintenant au Seco et aux gouvernements cantonaux d'agir pour faire respecter le droit du travail», conclut Helena Verissimo de Freitas. ■

BRÈVE

TOBLERONE RÉGALE MOINS SES SALARIÉS QUE SES ACTIONNAIRES

Les négociations salariales à l'usine Toblerone de Brünnen, dans l'agglomération de Berne, où sont produites les célèbres barres en chocolat, se révèlent difficiles. Le propriétaire du site, le groupe Mondelez, s'était dans un premier temps refusé de faire la moindre offre, puis, sous la pression du personnel et du syndicat Unia, a présenté des augmentations individuelles de 1,2%. Le 27 mars, au cours d'une nouvelle séance de négociations, le géant de l'agroalimentaire et de la confiserie a porté son offre à 1,5%. Nettement insuffisant pour le personnel dont une délégation de quelque vingt personnes s'est rassemblée devant la fabrique dans un concert de sifflets et en déployant une banderole appelant la direction à «augmenter enfin correctement les salaires». «L'offre de Mondelez est arrogante, elle montre le peu de respect que la multinationale a pour ses travailleurs et ses travailleuses. Mondelez veut manifestement faire supporter les conséquences de la crise à son personnel. Mais les collègues ne l'acceptent pas», explique Johannes Supe, responsable de l'industrie alimentaire chez Unia. La prochaine ronde de négociations est prévue le 17 avril. Afin de compenser le renchérissement et la hausse des primes d'assurance maladie, les 200 travailleurs revendiquent une augmentation générale des salaires de 6%. La production de Toblerone est passée d'un système de trois à quatre équipes l'année dernière, entraînant une charge de travail supplémentaire pour le personnel. Mondelez a, de son côté, déclaré un bénéfice net de 2,7 milliards de dollars en 2022 et a distribué quatre milliards de dollars à ses actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions. ■ JB

ANNONCES

Unia Région Vaud

CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SECTIONS

Les combats syndicaux de 2023



- **Lausanne: lundi 24 avril à Lausanne,** Maison du Peuple, salle Jean Villard Gilles, 19h15.
- **Riviera Est-vaudois: mardi 25 avril à Vevey,** Paroisse Notre-Dame, 19h30.
- **Nord-vaudois Broye: jeudi 27 avril à Yverdon,** Restaurant La Grange, salle 1 (1^{er} étage), 19h30.
- **Vallée de Joux: mercredi 3 mai au Sentier,** Centre sportif, salle Mont-Tendre, 19h.
- **La Côte: jeudi 4 mai à Nyon,** Uni Global, av. Reverdil 8-10, 19h.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Initiatives populaires pour un salaire minimum cantonal.
3. Grève féministe 2023.
4. Référendum LPP.
5. Renouvellements CCT 2023.
6. Divers.

Inscriptions: <http://vaud.unia.ch/ag>
0848 606 606

UNIA

Industrie News

UNIA



Le nouveau podcast vidéo d'Unia pour les employé-e-s de l'industrie

Découvrez-le ici!

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS!

En raison du lundi de Pâques, *L'Événement syndical* ne paraîtra pas la semaine prochaine. Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 19 avril. ■

La rédaction

CONTRE LA PRÉCARITÉ

Touche pas à mon salaire minimum!

POUR PLUS D'ÉGALITÉ



Le salaire minimum genevois est menacé. Une motion acceptée par le Parlement fédéral avec le soutien de certains milieux patronaux prévoit de le supprimer dans plusieurs secteurs, notamment l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou la coiffure. Ceci ferait perdre aux personnes concernées plusieurs centaines de francs de salaire par mois!

Ne les laissons pas faire, signe la pétition!



L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro,
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 54 700 exemplaires

LA FIGURE DU TSIGANE, UNE CARICATURE À DÉCONSTRUIRE

Dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme 2023, une table ronde sur l'antitsiganisme a été organisée à Lausanne. Parmi les orateurs, Saimir Mile, juriste de l'association La voix des Roms. Entretien

Aline Andrey

Son identité est plurielle. Son passeport est albanais, ses origines roms, son lieu de vie parisien. Enfant, Saimir Mile grandit dans la République populaire socialiste d'Albanie (1944-1991). Adolescent, il vit la chute du régime. Puis, en 1996, il reçoit une bourse pour étudier à la Faculté de droit de la Sorbonne à Paris. En 2005, le juriste cofonde, avec des étudiants de diverses nationalités, La voix des Roms. Dix-huit ans plus tard, l'organisation se définit comme «antiraciste rromani» et «décoloniale». Ses collaborateurs, majoritairement roms, sensibilisent, luttent contre les discriminations, se réapproprient l'Histoire de ce peuple discriminé. Le 21 mars dernier, à Lausanne, Saimir Mile a participé à la table ronde, «Roms, les oubliés de l'antiracisme», organisée par l'association vaudoise Opere Rrom. Il est aussi l'un des témoins du film projeté à cette occasion: *La camionnette blanche: radioscopie d'une rumeur*, de Christophe Boltanski et Jean Bulot. Ce documentaire revient sur la flambée de violences contre des Roms qui a éclaté en région parisienne en 2019. A son origine: une rumeur véhiculée sur les réseaux sociaux les accusant de kidnapper des enfants. Un fait divers révélateur d'un antitsiganisme systémique qui ne dit pas son nom. Au lendemain de cette soirée qui s'inscrivait dans la Semaine contre le racisme, Saimir Mile partage sa vision.

QUESTIONS RÉPONSES

Que dit cette rumeur sur la situation des communautés roms en Europe?
Cette rumeur et les violences qu'elle a suscitées sont le paroxysme d'un racisme vécu par les Roms au quotidien. Ceux qui ont vécu ces moments terribles en gardent des séquelles. De surcroît, le propre de la rumeur est de perdurer, même quand on n'en parle plus. Je tiens toutefois à souli-

gner que des collectifs d'habitants et des associations antiracistes se sont, au moment des faits, mobilisés pour apporter des vivres et montrer leur solidarité dans les squats et les bidonvilles attaqués.

Comment analysez-vous l'évolution de la situation des Roms et du regard porté sur eux?

Le terme rom a lui-même évolué. Il y a trente ans, seuls des sociologues et des chercheurs le connaissaient et l'utilisaient. Le mot tzigane perdure malgré tout. Sous cette appellation, les figures changent au fil des époques, mais restent des caricatures. Car votre banquier ou votre patron peut être rom sans que vous le sachiez. Personnellement, j'ai grandi en Albanie comme n'importe quel autre Albanais, parce que mes parents ont voulu me mettre à l'abri de l'antitsiganisme en prenant leurs distances avec leurs origines. La culture rom ne m'a été transmise que par l'intermédiaire d'un être fier. Comme une stratégie de défense, on ne parlait pas romani. J'ai appris la langue par la suite, jusqu'à l'enseigner à l'Université à Paris. J'ai milité dans des associations roms en Albanie, puis en France. Au début des années 2000, peu de Roms s'exprimaient, ou alors de manière très locale, sans portée politique. Nous étions objets plutôt que sujets. Dans les plus grandes associations de solidarité, une certaine forme de paternalisme prédominait. Les grands médias, eux, parlaient des Roms uniquement sous l'angle de la délinquance, de la mendicité, des trafics, des vols... Sans qu'il y ait une seule voix pour s'élever contre ce racisme. Face à ce constat, nous avons donc créé, avec des amis, La voix des Roms. La situation évolue, mais comme le dit un dicton: «Quand le Bon Dieu te donne la farine, le diable t'enlève le sac», donc tu ne sais plus où mettre la farine. Si nous avons davantage d'écoute de la part des autorités publiques, les élus ont moins de courage, car l'appui des citoyens est plus faible. La tsganophobie conti-

nue de circuler dans les médias et les réseaux sociaux qui l'amplifient...

Personnellement, subissez-vous ce racisme?

J'aurais pu passer inaperçu en France, car je ne suis pas considéré comme tzigane. J'ai réussi à l'école, je suis propre sur moi, je ne suis ni pauvre ni riche, et donc je ne correspond pas au stéréotype ni du mendiant ni du mafieux. Le fait de venir d'une famille de classe moyenne bien inscrite dans la société m'a épargné d'actes racistes, mais j'ai toujours eu une épée de Damoclès: n'importe quelle jalousie ou critique pouvait s'exprimer en termes racistes. Pour moi, cela restait une source d'angoisse.

Comment combattre l'antitsiganisme?

Cela commence par l'acte de déconstruire l'image que nous tous, Roms ou pas, avons de nous-même. Ce n'est pas évident, car il s'agit aussi de déconstruire la figure du tzigane qui représente le négatif, comme celui d'une photo argentique, que les autres utilisent pour développer une image de soi en positif. Un bon Suisse, c'est donc celui qui ne vit pas en caravane, ne mendie pas et n'est pas sombre de peau. Par ailleurs, la reconnaissance de l'Histoire est essentielle. Le génocide perpétré durant la Seconde Guerre



OLIVIER VOGELSANG

Saimir Mile est cofondateur et juriste de l'association La voix des Roms à Paris. Il était de passage à Lausanne dans le cadre de la semaine contre le racisme.

mondiale n'a été reconnu officiellement qu'en 1982, et des survivants attendent toujours d'être indemnisés. Enfin, des familles vivent toujours dans des squats et des bidonvilles.

Quand elles sont expulsées, la scolarisation de leurs enfants est suspendue. Or, le logement représente la base de la stabilité et de l'éducation. ■

POING LEVÉ

À QUAND UN MORATOIRE SUR LA NUMÉRISATION DE L'ÉCOLE ?

Par Aline Andrey

Une enveloppe de 48 millions de francs pour développer l'éducation numérique dans toutes les classes du canton a été acceptée par le Grand Conseil vaudois, à l'unanimité, moins une voix, fin février. Ce montant s'ajoute aux 30 millions déjà octroyés en 2019. Or, des voix issues de la recherche et de l'enseignement s'élèvent contre cette hégémonie des outils informatiques et cette course en avant mue par l'idéologie du progrès néolibéral. Fin 2022, le Réseau vaudois des enseignantes et des enseignants pour l'environnement (REPE) a déposé une pétition munie de 2500 signatures pour demander un moratoire sur la numérisation de l'école.

Le collectif d'enseignants critiques face à l'école numérique rappelle que la généralisation des objets électroniques et des écrans est non seulement un désastre physiologique, neurologique et pédagogique, mais aussi social et environnemental. «Les émissions de gaz à effet de serre imputées au numérique sont estimées à deux fois celles de l'aviation et sont en pleine croissance. Les métaux nécessaires à son fonctionnement sont extraits des mines à grand renfort d'énergie fossile, de substances chimiques toxiques et d'immenses volumes d'eau, dans des conditions de travail souvent indécentes. Ces mines tuent, détruisent des écosystèmes et polluent l'environnement de populations précaires, tout comme le font les déchets électroniques à l'autre bout de la chaîne.» A l'heure où le GIEC a tiré une ultime sonnette d'alarme sur la crise globale liée aux bouleversements climatiques en cours, les autorités continuent de foncer tête baissée vers toujours plus de technologies polluantes, en favorisant de surcroît les programmes informatiques des géants de la Silicon Valley, rendant l'école dangereusement dépendante de leur business.

A l'heure où l'intelligence artificielle commence à montrer les inquiétantes prouesses dont elle est capable, des centaines d'experts appellent à un moratoire mondial. Ils évoquent «des risques majeurs pour l'humanité» au même titre que les armes nucléaires. Ne serait-il pas temps, en effet, d'appuyer sur le bouton «pause»? Quelle société voulons-nous? Et quelle école pour y contribuer? Pour le REPE, «faire face aux enjeux actuels et viser ainsi un projet de société compatible avec les limites planétaires suppose de repenser l'éducation en termes de pratiques d'enseignement, mais aussi en tant qu'institution politique». Remettre en question le système sélectif et concurrentiel sur lequel repose encore l'école est un premier pas. L'engagement de plus d'enseignants, mieux formés, et la diminution du nombre d'élèves par classe seraient autant de mesures véritablement porteuses d'égalité. Et pourquoi pas rêver à une école qui fasse la part belle à la bienveillance, aux expériences, à la participation, au respect du vivant pour donner autant d'outils possibles aux générations futures face aux défis à venir? ■

Le 8 avril, Journée internationale des Roms

Les Roms de Transylvanie fêtent traditionnellement le «Jour des chevaux» chaque 8 avril. Depuis le premier Congrès mondial des Roms en 1971, cette date est devenue la Journée internationale des Roms. Reste que l'Histoire de ce peuple est encore largement méconnue. Comme l'a rappelé, lors de la table ronde lausannoise, Vera Tcheremissinoff, présidente d'Opere Rrom, son berceau est l'Inde du Nord. Il y a 900 ans, des communautés migrent vers l'ouest, tout en continuant à pratiquer leurs arts – la musique et la danse – ainsi que l'artisanat, surtout le travail du métal. Au XV^e siècle, arrivés en Europe, ils se séparent en plusieurs branches. Certains partent au sud: les gitans d'Espagne et du Sud de la France (Kalès). D'autres au nord: les Manouches français et les Sinté allemands et suisses. Et il y a ceux qui restent à l'est: les Roms, une minorité toujours discriminée. «Ces derniers ont vécu en Roumanie 500 ans d'esclavage, sou-

ligne la militante. Le génocide durant la Seconde Guerre mondiale a exterminé près de 90% des Sinté allemands et un demi-million de Roms de toute l'Europe. La discrimination systématique des Roms continue avec ses corollaires: l'illettrisme, le manque de formation, la misère, l'absence de logement fixe, la non-reconnaissance de leur culture, de leur histoire. L'antitsiganisme est un des racismes les moins contestés du monde!» Concrètement, à Lausanne, Opere Rrom demande la formation de médiateurs culturels et de traducteurs en romani, ainsi que des cours sur les besoins spécifiques des populations roms aux personnes en contact avec elles, comme les assistants sociaux, les enseignants et le personnel médical. Et Vera Tcheremissinoff de conclure: «Les 80% des Roms européens vivent sous le seuil de pauvreté. Il est temps que soit reconnue pour ces 10 à 12 millions de représentants une citoyenneté européenne digne!» ■

LAUSANNE AU CŒUR DE LA QUESTION KURDE

Une table ronde s'est tenue dans la capitale vaudoise en vue du centenaire du Traité de Lausanne et à l'occasion de Newroz, le Nouvel-An kurde

Aline Andrey

«Le Traité de Lausanne, 100 ans après: quel avenir pour les Kurdes?». La question est posée par le Centre culturel du Kurdistan qui a organisé une table ronde à l'occasion de Newroz, le Nouvel-An kurde, le 22 mars dernier. Au Casino de Montbenon, devant un public attentif, Yüksel Koç, coprésident du Congrès démocratique kurde en Europe (KCDK-E) et des conseillers nationaux de différents partis de gauche ont partagé leur vision et appelé à la



Yüksel Koç, coprésident du Congrès démocratique kurde en Europe (KCDK-E), appelle la Suisse à ne plus collaborer avec les colonisateurs.

solidarité internationale. Derrière eux, un projecteur fait défiler une carte du Kurdistan et le programme* des prochains mois pour commémorer le Traité de Lausanne signé par les puissants de ce monde au Palais de Rumine à Lausanne, le 24 juillet 1923. «Ce traité a privé le peuple kurde d'un Etat», souligne en préambule, Sevgi Koyuncu, conseillère communale lausannoise. «Newroz n'est pas seulement la fête du printemps et de la renaissance, mais aussi celui de la résistance.» Plusieurs problématiques d'une actualité brûlante sont ensuite soulevées: la répression brutale par le régime des Mollahs de la révolution féministe en Iran, l'occupation de la Turquie des régions du nord de l'Irak et de la Syrie, les bombardements sur le Rojava – et ce, malgré le récent tremblement de terre – ainsi que les tentatives du gouvernement d'Erdogan de rendre illégal le parti pro-kurde en vue de l'élection présidentielle du 14 mai prochain.

2023, UNE NOUVELLE ÈRE?

Les conseillers nationaux présents sont interpellés sur le rôle que la Suisse peut jouer pour faire respecter les droits hu-

ains. Le Vert Raphaël Mahaim aborde le levier de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Conseil de sécurité de l'ONU où «la Suisse pourrait aujourd'hui prendre une position courageuse». Denis de la Reussille, du POP, souligne «le nombre important d'interpellations» déposées au Parlement. «Or, le Conseil fédéral n'en prend pas acte, dénonce Stéfanie Prezioso, d'Ensemble à gauche. Le rôle que joue la Turquie dans le cadre de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, rend la voix kurde encore moins audible, mais une possible victoire du candidat de l'opposition donne de l'espoir. Les 100 ans du Traité de Lausanne sont également l'occasion de faire entendre internationalement la profonde injustice que comporte ce texte et la nécessité de refaire cette histoire du côté des opprimés. Il ne peut y avoir de démocratie en Turquie sans reconnaissance de la discrimination et des violences subies par le peuple kurde.» Vêtu d'un habit traditionnel et accompagné d'une traductrice, Yüksel Koç explique en kurde: «Je porte ce vêtement et vous parle dans cette langue, car tant de personnes sont mortes pour l'avoir



Presque cent ans après la signature du Traité de Lausanne, la région du Kurdistan est toujours en lutte.

fait... Le Traité de Lausanne a donné cette légitimité aux oppresseurs. Cent ans plus tard, la lutte contre Daech a fait 10 000 martyrs kurdes pour protéger le monde entier.» D'une voix calme et posée, il rappelle que son peuple ne veut plus être colonisé. «Il y a 100 ans, on ne nous a pas demandé notre avis et nous n'avions pas un seul ami sur cette planète. Aujourd'hui, nous en avons partout. Le système démocratique et la liberté des femmes au Rojava sont

salués internationalement. Nous demandons aujourd'hui à la Suisse de ne plus collaborer avec les pays colonisateurs. Nous voulons l'indépendance des quatre Kurdistan, la sortie du PKK de la liste des organisations terroristes, la libération d'Öcalan, et la résolution du problème kurde par le dialogue.» ■

* Programme à consulter sur: lozan-2023.com

Quand la politique s'invite au match

A l'occasion de la rencontre de football qui opposait la Suisse à Israël, la coordination «Carton rouge à l'apartheid israélien!» a mené des actions pour sensibiliser à la cause palestinienne

Manon Todesco

Le 28 mars, la Nati jouait contre l'équipe d'Israël à Genève en vue de se qualifier pour l'Euro 2024. Une rencontre dont la coordination «Carton rouge à l'apartheid israélien!» a profité pour braquer les projecteurs sur la Palestine. Plus d'un millier de tracts ont été distribués aux supporters suisses et une centaine de drapeaux palestiniens ont flotté dans le stade au rythme du chant *Free Palestine!* Le but de cette action était de dénoncer l'Etat d'Israël, mais aussi les institutions et les entreprises dites complices des faits d'apartheid, de colonisation et d'occupation. «La FIFA et l'UEFA ont expulsé l'équipe russe de leurs compétitions à cause de l'invasion illégale de l'Ukraine, constate la coordination dans un communiqué de presse. Pourquoi permettent-elles encore à un pays comme Israël, qui viole systématiquement le droit international,

de pouvoir blanchir son image à travers le sport? Contre les doubles standards, l'hypocrisie et l'impunité, le droit international et les sanctions devraient également s'appliquer à l'Etat d'Israël.» Les militants ont dédié leur action au stade à Saeed Odeh, Mohammad Ghneim, Zaid Ghneim et Thaer Yazouri, quatre jeunes footballeurs palestiniens assassinés par les soldats israéliens ces deux dernières années.

LE COMBAT, ICI ET LÀ-BAS

La coordination, formée par plusieurs collectifs et organisations romands, qui a qualifié l'événement de «match de la honte», appelle au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce que ce pays respecte le droit international et les principes universels des droits humains. Les militants exigent notamment de l'UEFA qu'elle exclue Israël de la compétition, car ils estiment qu'«il n'y a pas de fairplay pos-

sible avec l'apartheid israélien». Par ailleurs, en Suisse comme en Palestine, les activistes demandent au fabricant de vêtements de sport PUMA, principal sponsor de l'Association israélienne de football qui regroupe des équipes dans les colonies illégales d'Israël, de mettre fin à son partenariat, considéré comme une complicité de l'occupation des terres palestiniennes. Aya Khattab, de l'équipe nationale palestinienne de football féminin, a exprimé son soutien à la démarche. «Je suis reconnaissante envers toutes celles et ceux qui se lèvent en Suisse pour dire qu'un match contre l'équipe de l'apartheid israélien va à l'encontre de toutes les valeurs sportives, comme l'a été le fait de jouer contre l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Ce match servira à blanchir par le sport le régime brutal d'Israël qui, depuis des décennies, opprime tous les Palestiniens, du meurtre d'enfants jouant au foot

sur une plage à la mutilation à vie de footballeurs vedettes, en passant par

le bombardement de nos stades et les raids armés sur nos terrains.» ■



Une centaine de drapeaux palestiniens ont flotté dans le stade au rythme du chant *Free Palestine!*

EN UN CLIN D'ŒIL

Stop aux renvois vers la Croatie!



Samedi dernier, plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Lausanne pour exiger l'arrêt immédiat des expulsions vers la Croatie dans le cadre des Accords de Dublin. Violences en tout genre, conditions de détention inhumaines, absence d'accès aux soins médicaux, nourriture insuffisante, logements insalubres: depuis des mois, le traitement des réfugiés par les autorités croates est pointé du doigt. Malgré la condamnation de la Croatie par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à la vie des personnes migrantes, et en dépit d'une dizaine de plaintes déposées contre elle auprès d'organismes de surveillance de l'ONU, la Suisse persiste à exécuter les renvois. Ces derniers pourraient pourtant être

gelés comme le prévoit la clause de souveraineté du Règlement Dublin. Les militants de la campagne nationale Stop Dublin Croatie ont par ailleurs adressé des lettres aux autorités cantonales et fédérales, notamment au Secrétariat d'Etat aux migrations, pour leur demander de prendre leurs responsabilités et d'en finir avec leur position jugée inhumaine et immorale. «Vos agissements et votre absence de réaction face à la situation en Croatie vous rendent coupables de collaborer à des actes de tortures et des violences physiques, psychologiques, racistes et sexuelles et autres traitements inhumains et dégradants, commis en Croatie à l'égard des personnes qui demandent l'asile.» ■ MT/photos Thierry Porchet

LA RÉVOLTE DES FERRAILLEURS S'ORGANISE

Après l'arrêt de plusieurs chantiers de ferrailage à Genève, des travailleurs se soulèvent pour dénoncer leur exploitation et exiger des conditions de travail et de vie dignes. Témoignages



«Pour pouvoir payer des salaires conventionnels et les charges sociales, une entreprise devrait facturer entre 700 et 1000 francs la tonne de ferraille. Aujourd'hui, les entreprises principales paient entre 200 et 400 francs la tonne, et c'est le dernier maillon de la chaîne, le travailleur, qui trinque», a déclaré José Sebastiao, syndicaliste d'Unia.



«On assiste à une minirévolution des ferrailleurs qui n'acceptent plus cette situation et qui sont prêts à tout, jusqu'à faire la grève, pour faire valoir leurs droits» a encore affirmé le secrétaire syndical.

Textes Manon Todesco

Photos Olivier Vogelsang

La situation est extrêmement tendue pour les ferrailleurs au bout du lac. A la suite de l'arrêt de plusieurs chantiers dans le canton par les inspecteurs paritaires après avoir constaté des infractions, des dizaines de travailleurs – pour certains déjà plus payés depuis trois mois – se retrouvent sur le carreau. Deux entreprises administrées par des cousins sont pointées du doigt. Réunis en assemblée générale le 23 mars, une cinquantaine de ferrailleurs ont mandaté les syndicats Unia, Sit et Syna pour les défendre et mettre un stop à cette exploitation, hélas!, bien connue dans le secteur. En effet, la problématique n'est pas nouvelle, car les syndicats genevois dénoncent depuis vingt ans la sous-traitance abusive dans le ferrailage. «Les grandes entreprises de la place sous-traitent cette partie à des prix tel-

lement bas qu'il est impossible que les travailleurs soient correctement payés aux tarifs conventionnels», explique Thierry Horner, du Sit, lors d'une conférence de presse organisée par les trois syndicats le 28 mars dernier. Ceux-ci informent que 80% des employés de la branche n'ont pas de statut légal. Ce jour-là, une quinzaine de ferrailleurs sont présents pour témoigner (lire ci-dessous), presque tous originaires du Kosovo et de Macédoine du Nord. Le rendez-vous a été donné à Plan-les-Ouates, devant le chantier public du futur tramway, à l'arrêt.

MONTAGES FRAUDULEUX

Les deux entreprises pointées du doigt sont bien connues des syndicats. Leurs administrateurs n'en sont pas à leur coup d'essai, avec plusieurs faillites à leur actif et des centaines de milliers de francs de cotisations sociales impayées ou en retard. Sentant une nouvelle fois le vent tourner, les dirigeants ont mis la pression

aux employés pour qu'ils signent une «convention de rupture de commun accord du contrat de travail» les libérant de toute obligation dès le 21 mars, sans aucun préavis ni indemnité. Ce qui est curieux, rapportent les syndicats, c'est que, malgré les faillites et les radiations à répétition, les entreprises générales et les maîtres d'ouvrage continuent de travailler avec ces deux entreprises. Le nerf de la guerre, c'est le prix. «Pour pouvoir payer des salaires conventionnels et les charges sociales, une entreprise devrait facturer entre 700 et 1000 francs la tonne de ferraille, explique José Sebastiao, secrétaire syndical chez Unia. Aujourd'hui, les entreprises principales paient entre 200 et 400 francs la tonne, et c'est le dernier maillon de la chaîne, le travailleur, qui trinque. A moins de 700 francs la tonne, l'entreprise mandataire sait que les salaires et les charges sociales ne pourront pas être payés, elle est donc complice de cette exploitation.»

Unia, le Sit et Syna dénoncent des systèmes «mafieux» qui se sont mis en place et qui frisent le délit pénal de traite d'êtres humains: salaires de misère (ou pas de salaire), faux contrats, non-déclaration aux assurances sociales, etc., le traitement de ces ouvriers est impensable dans une ville internationale et riche comme Genève en 2023...

REVENDEICATIONS

Aujourd'hui, la coupe est pleine et les travailleurs sont prêts à se mobiliser pour se faire, enfin, entendre. Un courrier a été adressé à la conseillère d'Etat en charge de l'Economie et de l'Emploi, Fabienne Fischer, contenant la résolution des ferrailleurs votée le 23 mars; les revendications sont plurielles. Ils demandent dans un premier temps la convocation immédiate d'une séance de crise entre les partenaires sociaux pour trouver une solution à ce conflit mais aussi à l'ensemble

du secteur. Ils exigent des entreprises membres des associations patronales l'internalisation du secteur du ferrailage afin de mettre fin à la sous-traitance abusive. «Nous lançons également un appel public aux employeurs afin qu'ils revalorisent immédiatement le prix de la tonne de ferraille par leurs sous-traitants, dans le but de faire primer les conditions de travail sur les intérêts économiques», lance José Sebastiao. Enfin, les ferrailleurs et leurs syndicats demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations pour négocier la régularisation des travailleurs sans statut légal, «seule solution pour défendre leurs droits et sortir de la précarité».

«On assiste à une minirévolution des ferrailleurs qui n'acceptent plus cette situation et qui sont prêts à tout, jusqu'à faire la grève, pour faire valoir leurs droits», termine le syndicaliste. ■

TÉMOIGNAGES

«NOUS DEMANDONS JUSTE LE DROIT DE TRAVAILLER»

Cinq ferrailleurs ont accepté de témoigner de leur situation. Tous sont originaires du Kosovo ou de Macédoine du Nord, et aucun d'entre eux ne bénéficie de permis de séjour. Ils travaillaient tous pour les entreprises épinglées par les inspecteurs paritaires, que nous avons décidé d'appeler L et O pour ne pas les citer.

EJUP

«Je suis à Genève depuis 2014. J'ai toujours travaillé comme ferrailleur, sans jamais m'arrêter. J'ai toujours payé mes factures, jamais eu une amende. Mes enfants vont à l'école et à la garderie. J'étais employé depuis cinq ans par l'entreprise L: le salaire était parfois payé en retard mais le montant était correct. La semaine dernière, le chantier a été arrêté. J'ai accepté de signer la rupture de contrat, car on nous a dit qu'on allait être repris par une agence temporaire, mais cette dernière est remontée jusqu'à l'Office cantonal de la population et des migrations, car je n'ai pas de permis de séjour, et ils ont répondu que je n'avais pas le droit de travailler sur le territoire. Maintenant, je suis dans une situation compliquée. Je suis honnête, j'ai tout fait dans les règles et on me demande de partir. Certes, il n'y a pas la guerre en Macédoine du Nord, mais il y a la guerre du pain, et je ne veux pas de cela pour ma famille.»

ARGEND

«Je travaille chez L depuis neuf ans, et tout allait bien jusqu'à présent. Mais là, nous ne sommes plus du tout contents: cela fait trois mois que je n'ai pas reçu de salaire. Personne ne sait pourquoi, personne ne comprend. Le patron nous répond que les comptes sont bloqués... J'ai fait une demande de permis de séjour, mais elle a été refusée, j'ai fait recours avec l'aide d'un avocat. On espère que les syndicats et l'Etat trouveront une solution.»

RAIF

«Depuis 2012 que je suis en Suisse, c'est toujours les mêmes histoires avec les entreprises de ferrailage. Elles profitent de notre situation et de notre vulnérabilité, on est des victimes. J'étais chef d'équipe,

mais j'étais payé comme un manœuvre, sans parler des différences qu'il pouvait y avoir parfois entre le montant sur la fiche de salaire et le montant réellement versé sur mon compte. J'ai fait une demande de régularisation, mais elle m'a été refusée, car je résidais en Suisse seulement depuis sept ans. J'espère que la prochaine sera la bonne.»

TOM*

«Je travaille pour O et le chantier a aussi été arrêté. Depuis, je n'ai plus de nouvelles. J'ai été payé pour le mois de février, mais j'attends de voir si ce sera le cas pour le mois de mars. Je suis inquiet pour la suite. Au Kosovo, j'étais dans l'agriculture, notamment la viticulture, et depuis mon arrivée en Suisse en 2006, je n'ai fait que du ferrailage. Les premières années, je ne gagnais jamais plus de 4000 francs.»

AVDI

«Mon patron ne m'a pas expliqué ce que disait la lettre, je n'ai pas compris ce que je signalais, c'était vicieux. Je n'ai pas été payé depuis trois mois alors que je dois régler mes factures, et nourrir ma famille. J'ai dû emprunter de l'argent à mes proches. Je suis là depuis 2011 et ma femme et mon fils m'ont rejoint il y a trois ans: il a 15 ans, va à l'école et s'est fait des amis. Il est heureux ici. Mon permis de séjour m'a été refusé en 2019. Je ne veux pas le chômage ou l'aide sociale, je demande juste à pouvoir travailler en règle et ne plus être exploité.» ■

* Prénom d'emprunt.

À QUI LA FAUTE?

Dans une lettre destinée à la presse, l'administrateur de L dénonce les «injustices flagrantes» auxquelles sont confrontées les petites entreprises du secteur de la construction. «Nous sommes victimes d'un système corrompu, dominé par des grandes entreprises qui imposent des prix dérisoires pour la sous-traitance, nous obligeant à travailler dans des conditions intenable. En plus de cela, ces entreprises retardent les paiements, plaçant nos trésoreries et notre capacité à payer nos employés en péril.» Ce dernier dit comprendre que ses employés, sans le sou, se soient adressés aux syndicats pour se défendre, mais explique que le non-paiement de leurs salaires «est directement lié aux impayés de ces grandes entreprises».

De son côté, Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération des métiers du bâtiment qui qualifie ces accusations de fallacieuses, répond que ce n'est pas en stigmatisant les entreprises principales qu'on trouvera une solution. «Le dossier est beaucoup plus complexe qu'on ne l'imagine. Cela peut paraître regrettable, mais la réinternalisation du ferrailage est très compliquée à mettre en œuvre. Quant au prix de la pose, celui avancé par les syndicats ne repose sur rien. Et je crains que, même si les entreprises payaient 700 à 1000 francs la tonne, la différence irait sans doute dans la poche de ces patrons véreux, et pas aux travailleurs.» Nicolas Rufener admet qu'il y a peu d'entreprises de ferrailage dans le canton et que toutes garantissent respecter les règles. «Nous n'avons pas d'autres solutions que de leur faire confiance.» Pour le représentant patronal, il n'y a pas de solution facile, mais plusieurs leviers à activer, en matière de contrôles et de sanctions paritaires, mais aussi à travers la limitation du travail temporaire et la modification de la Loi sur le travail, qui entreront bientôt en vigueur. Des mesures qui contraindront toutes les entreprises à se mettre en conformité et à pratiquer les bons prix. «Cela est parfois difficile à faire valoir mais les entreprises ont une responsabilité à porter et elles doivent réfléchir à leur modèle économique. Il y a un moment où elles doivent accepter de ne pas descendre jusqu'à un certain prix.»

Enfin, le Département de l'économie et de l'emploi a informé que Fabienne Fischer, prenant le problème très au sérieux, répondra aux syndicats dans les meilleurs délais. ■

VAUD LES FONCTIONNAIRES TOUJOURS EN LUTTE

Le bras de fer se poursuit entre les employés de la fonction publique et parapublique et le Gouvernement vaudois. Le 28 mars, quelque 3500 manifestants ont de nouveau défilé dans les rues de Lausanne dénonçant la politique salariale du canton. Des actions et des grèves ont précédé, dans la journée, ce rassemblement, sixième du genre depuis l'automne dernier. Au cœur des doléances, une indexation des rémunérations 2023 jugée insuffisante. Rappelons que les syndicats FSF, Sud et le SSP Vaud ont quitté la table des négociations le 23 mars, fâchés par la proposition du Conseil d'Etat. Celle-ci porte sur une enveloppe supplémentaire de 47 millions de francs, dont 15 millions de francs se rapportant à des mesures salariales visant à compenser la perte du pouvoir d'achat. Dans un communiqué commun, les organisations des travailleurs précisent avoir fait une contre-proposition sur le montant concernant les salaires. Ils demandent au Conseil d'Etat que cette «prime vie chère», supposée être versée en une fois en 2024, devienne pérenne. En d'autres termes, que les 15 millions de francs de compensation débloqués soient intégrés dans les rémunérations dès novembre 2023 et à la grille

salariale, et servent de base pour le calcul de l'indexation en 2024 dans les services publics et parapublics. Les organisations syndicales réclament que ce calcul soit effectué d'après l'indice des prix à la consommation d'octobre 2023. Selon les syndicats, les 15 millions de francs versés en une fois, seulement sur 2024, équivalent à environ 15 francs par mois et par personne ou à une compensation de la vie chère d'environ 0,18%. Cette solution inaugure, critiquent-ils, un nouveau dispositif dans lequel la «prime vie chère» est versée à bien plaisir pour atténuer les conséquences d'une non-indexation, partielle ou totale, des salaires au coût de la vie. «Le gouvernement avec son "approche globale" nous dit simplement que les salaires des employées et des employés des services publics et parapublics deviennent la variable d'ajustement du budget. Dans ce nouveau dispositif, s'il reste de l'argent après les arbitrages entre les départements et les baisses d'impôts, alors, peut-être, le gouvernement octroiera-t-il un bout d'indexation et une part de prime.» Le FSF, Sud et le SSP Vaud espèrent une reprise des négociations «dans les plus brefs délais». ■ **SM**



OLIVIER VOGELSANG

GENÈVE PAS (ENCORE) D'ASSURANCE PERTE DE GAIN POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Les membres de la fonction publique genevoise et les employés des établissements médicaux vont encore devoir patienter avant de bénéficier d'une assurance perte de gain et d'une protection contre les licenciements durant les congés maladie. Attendu et discuté depuis 2019, le projet de loi déposé par le socialiste Christian Dandrès n'a pas réussi à passer la rampe parlementaire le 24 mars. Il disposait bien d'une majorité composée de la gauche et du MCG, mais la conseillère d'Etat en charge de la fonction publique, Nathalie Fontanet, a, au nom du Conseil d'Etat pourtant de gauche, refusé le dernier débat et donc le vote final. «Ce projet est inacceptable, il rend impossible la gestion des ressources humaines du Canton», a lancé la magistrate PLR, qui espérait sans doute qu'une nouvelle majorité moins favorable à la fonction publique sorte des urnes le 2 avril. On comprend bien qu'elle ne veuille pas d'une meilleure protection sachant qu'elle a, au contraire, déposé un projet de loi pour faciliter les licenciements. Le projet de loi Dandrès offre aux fonctionnaires et aux soignants les mêmes droits qu'aux salariés du privé en matière de couverture perte de gain en cas d'incapacité de travail pour raison de maladie ou d'accident, soit la garantie de recevoir son salaire et d'être protégé contre le licenciement durant deux ans. Ils sont aujourd'hui dépourvus de cette assurance alors que des cotisations sont bien prélevées à cette fin, comme l'avait indiqué en 2017 la Cour des comptes. Il inscrit aussi le financement de l'assurance dans la loi, ce qui empêche l'exécutif cantonal de faire appel à une assurance privée comme l'entendait Nathalie Fontanet. On connaît les dérives des rapports médicaux fallacieux commandés par les assurances. «Consterné» par le report du vote, le Cartel intersyndical de la fonction publique et du secteur subventionné a assuré qu'il continuera la lutte «afin d'obliger l'Etat employeur à assumer ses responsabilités et l'empêcher de le livrer en pâture aux objectifs de rentabilité excessive des assurances privées». ■ **JB**

COMMUNIQUÉ

FINANCES FÉDÉRALES: STOP AUX MESURES D'AJUSTEMENT SUR LES PLUS FAIBLES!

Après les milliards de mesures décidées pour sauver des banquiers incompetents, l'AVIVO suisse, Association de défense et de détente des retraités, est interloquée que le Conseil fédéral ose présenter quelque 800 millions d'économies sur plusieurs années concernant l'AI, l'assurance chômage, les rentes de veuves qui vont dégrader nos modestes assurances sociales. L'AVIVO constate qu'après AVS 21, la contribution exigée des femmes et la hausse de la TVA, et en pleine période d'inflation, on s'en prend de nouveau aux femmes et à des acquis sociaux déjà fragilisés (assurance chômage, AI, retraites). L'AVIVO, forte de ses milliers de membres en Suisse, se battra contre ces injustices. ■ **AVIVO**

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.
Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE

CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et Mme Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com qui remplacent Martine Remy après 35 ans de service.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).
Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.
Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.
Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les **2^e mardis du mois**, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.
Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.
Fleurier, permanences syndicales
Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.
Ouverture du secrétariat
Vendredi de 10h à 12h.
Le Locle
Ouverture du secrétariat
Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.
Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

GROUPE D'INTÉRÊTS DES RETRAITÉS

Séance du comité
Chères amies, chers amis,
Faisant suite à notre comité du 9 mars dernier, nous vous rappelons que notre prochaine séance aura lieu: **le jeudi 6 avril** de 14h30 à

AGENDA UNIA

16h au secrétariat Unia de Neuchâtel, salle du 1^{er} étage.
Ordre du jour proposé: **1.** Salutations et accueil. **2.** Notes de décisions du 9 mars 2023, remarques et approbation. **3.** Activités: **3.1.** Course annuelle; **3.2.** Assemblée générale du 26 avril; **3.3.** 1^{er} Mai 2023; **3.4.** Référendum LPP. **4.** Démission des pré-retraités et pré-retraitées: intervention de Stéphane Noble, responsable RH et directeur administratif. **5.** Divers.
Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, chères amies, chers amis, nos salutations les plus amicales. *Andrée Schnegg, co-présidente, John Amos, co-président*

Assemblée générale annuelle des retraités
L'assemblée générale annuelle des retraités d'Unia région Neuchâtel aura lieu le 26 avril, de 14h30h à 16h, au secrétariat d'Unia Neuchâtel, salle du 2^e étage. Ordre du jour (propositions): **1.** Salutations et accueil (John) et liste de présences (Andrée); **2.** Rapport d'activités 2022 (Andrée et John), discussion; **3.** Nomination des membres du Comité (John), co-présidences, membres du comité; **4.** Présentation succincte des activités en 2023 (John), discussion; **5.** Informations (John et Edy): référendum fédéral contre la réforme de la prévoyance professionnelle, compléments d'informations et échanges; **6.** Divers.
A l'issue de l'assemblée, une verrière sera servie. *Andrée Schnegg, co-présidente, John Amos, co-président*

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont
Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: mardi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.
Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.
Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.
Permanences du soir
Sierre: lundi de 17h à 19h.
Monthey: mardi de 17h à 19h.
Sion: jeudi de 17h à 19h.
Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

COURRIER

SORTONS DE LA CRISE CLIMATIQUE

La température annuelle moyenne pendant la période de référence, soit la préindustrielle, était de 3,86 degrés. En 2022, elle était de 7,4 degrés, près du double. 2022 est l'année où les glaciers suisses ont perdu le plus de volume, 6% ou 3 km³. Pour la première fois depuis le début des mesures, 20 degrés ont été mesurés au nord des Alpes en janvier 2022. Les skieurs doivent descendre sur des tapis blancs faits de neige artificielle, au milieu de pâturages beaux verts. Le changement climatique n'est pas un scénario d'avenir. Il est visible aujourd'hui. Il y a une nette accélération de la crise. Pour secouer l'inaction des politiques paralysés par les lobbys du pétrole et du gaz, une initiative dite «des glaciers» a été lancée avec succès. Elle vise à la protection du climat. Elle a également obtenu un certain succès auprès des Chambres fédérales qui lui ont opposé un contre-projet. Ce dernier, relativement satisfaisant, a trouvé l'appui des initiateurs qui ont retiré leur initiative. Mais l'actuel conseiller fédéral Albert Rösti, chef du DETEC, ancien président de l'UDC (2016-2020), ancien président du lobby du mazout et des autres combustibles fossiles de 2015 à 2022, également président de l'ASTAG parmi ses seize mandats extérieurs à ses responsabilités politiques, a lancé un référendum contre cette loi. Nous devons donc voter le 18 juin. La moyenne globale des températures est aujourd'hui plus élevée que jamais au cours des 2000 dernières années. La Suisse se réchauffe plus que la moyenne. Les vagues de chaleur ainsi que les journées et les nuits chaudes sont devenues nettement plus fréquentes au cours des dernières décennies. Dans les années 1960-1970, on ne mesurait pas de jours avec des températures de 30 degrés qui représentent la canicule. Aujourd'hui, il y en a environ vingt par année. Ce sont les services de la Confédération qui communiquent ces chiffres. Le permafrost peut atteindre 80 mètres de profondeur et stabilise les versants. Hélas, il perd également de sa solidité et des catastrophes menacent nos vallées alpines. N'écoutons pas ceux qui disent que la Suisse est trop petite pour avoir une influence sur le climat de la planète. Elle fait partie des nations qui sont les plus responsables de ces dérèglements puisqu'il faudrait trois planètes pour répondre aux besoins démesurés des consommateurs de notre pays. Nous avons le devoir, pour les générations futures, d'engager un changement et, même si cette loi est un peu trop raisonnable, elle mérite que vous lui accordiez votre soutien. ■

Pierre Aguet, Vevey

LES SYNDICATS VEULENT AMÉLIORER LA CCT LOCATION DE SERVICES

Pour réduire la précarisation dans le monde du travail et les abus, les syndicats revendiquent une meilleure CCT pour les employés temporaires

Aline Andrey

Les négociations pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) Location de services ont commencé. Dans ce cadre, Unia, Syna, Employés Suisse, ainsi que la Société suisse des employés de commerce demandent des salaires minimums plus élevés, la réglementation du temps de travail et un système de contrôle efficace. Leur objectif: améliorer les conditions de travail des employés temporaires et lutter contre une tendance des employeurs à réduire leur personnel fixe pour contourner les dispositions légales de protection et les conventions collectives de travail. Dans de nombreuses entreprises, les conditions d'engagement des intérimaires sont en effet bien moins favorables que celles des salariés fixes. La CCT expirant à la fin de l'année, il est urgent, selon les syndicats, de réduire les abus de ce secteur en plein essor «non seulement dans l'intérêt du personnel, mais aussi dans celui des agences de travail temporaire qui respectent les règles et offrent des services de qualité en faveur des employés».

Dans un communiqué commun, ils dénoncent que le patronat fasse de plus en plus porter le risque d'entreprise sur les employés intérimaires.

AUGMENTER LES SALAIRES

Les organisations des salariés réclament, dès le 1^{er} janvier 2024, une augmentation des salaires minimums de 200 à 250 francs en termes réels pour tous les employés non soumis à une CCT de branche ou d'entreprise valable. «Cela représente environ la moitié des temporaires, dont nous estimons le nombre total à 150 000 personnes», explique Véronique Polito, vice-présidente d'Unia. Les syndicats demandent aussi l'introduction d'une compensation automatique du renchérissement pour les années suivantes; un salaire minimum pour les employés titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (haute école ou formation professionnelle supérieure); l'interdiction de contourner les salaires minimums légaux via le travail temporaire; des contrôles et des sanctions «en cas de demeure de l'employeur dans la CCT». «Il n'est pas rare que des employés temporaires soient

renvoyés à la maison faute de travail. Ils ne sont alors pas payés comme prévu. Ce qui est comparable à du travail sur appel», dénonce Véronique Polito.

CONTRÔLES NÉCESSAIRES

Une réduction de la période d'essai à un mois au maximum et un allongement du délai de congé à au moins un mois après la période d'essai sont également revendiqués; ainsi qu'une majoration de salaire en cas de fluctuation du nombre d'heures pour les employés temporaires. «Le supplément n'est appliqué qu'à partir de 45 heures. Or, les temporaires engagés à temps partiel sont de plus en plus nombreux. Ils sont donc particulièrement flexibles, sans ajout en cas d'heures supplémentaires», indique la responsable syndicale. Pour sa mise en œuvre effective, les syndicats demandent également un meilleur financement des contrôles effectués dans le cadre de la CCT Location de services et des CCT de branche de force obligatoire. Et Véronique Polito de conclure: «De manière générale, les agences temporaires revendiquent toujours plus de flexibilité et veulent



THIERRY PORCHET

Les syndicats demandent des salaires minimums plus élevés, la réglementation du temps de travail et un système de contrôle efficace.

encore étendre cette forme d'engagement à davantage d'emplois. Or, depuis les années 1990, le travail temporaire est en hausse constante. Depuis l'in-

troduction de la CCT Location de services, il y a dix ans, la masse salariale des temporaires a augmenté de 66%.» ■

Unia refuse que les coiffeuses sans CFC soient tondues

Les négociations pour la CCT de la coiffure sont interrompues, les employeurs campant sur une position jugée inacceptable par Unia

Jérôme Béguin

Les négociations pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) de la coiffure sont pour l'heure dans l'impasse, les partenaires sociaux s'étant quittés fin février sans réussir à se mettre d'accord. La CCT bénéficie à plus de 11 000 coiffeuses et coiffeurs actifs dans plusieurs milliers de salons et de barber shops. «Nous avons entamé les négociations avec l'objectif de revaloriser la branche en augmentant nettement les salaires, en particulier pour le personnel expérimenté, et de renforcer significativement l'application de la CCT afin de pouvoir lutter encore plus efficacement contre le dumping salarial et la concurrence déloyale», relate Igor Zoric, membre de la direction du secteur tertiaire d'Unia et responsable de la branche coiffure. «Mais, à mi-parcours, les représentants de Coiffure Suisse, la faïtière des employeurs, se sont écartés de notre protocole d'accord en cherchant à augmenter les salaires des coiffeuses et des coiffeurs débutants avec CFC au détriment du personnel expérimenté. Leur proposition prévoit que le pouvoir d'achat serait mainte-



THIERRY PORCHET

Unia demande à Coiffure Suisse, la faïtière des employeurs, de revenir à la table des négociations afin de trouver une solution qui valorise le métier et garantisse des salaires dignes ainsi que des moyens en suffisance pour lutter efficacement contre le dumping.

nu aux seuls expérimentés avec CFC. Les employés expérimentés sans CFC restent loin d'un rattrapage du renchérissement et subissent des pertes de salaires réelles. Si les salaires des non-qualifiés baissent, cela va augmenter la pression sur les salons engageant du personnel qualifié. Aujourd'hui déjà, il existe une guerre des prix qui favorise l'embauche de personnel sans diplôme reconnu, près d'une coiffeuse sur trois est engagée en tant que non-qualifiée», explique le syndicaliste. «Un autre problème avec cette proposition est que les salaires minimums pour non-qualifiés seraient plus bas ou au même niveau que le salaire minimum tessinois, le moins élevé des salaires minimums cantonaux.» Coiffure Suisse a d'ailleurs activement soutenu la motion Ettlin, approuvée par le Parlement en décembre et qui permettrait de ne pas appliquer un salaire minimum cantonal dans les branches disposant d'une CCT de force obligatoire. «Nous ne pouvons en aucun cas soutenir une telle stratégie.»

RENFORCER LES CONTRÔLES

Seconde pierre d'achoppement, l'application de la CCT. «Il faut augmenter fortement le financement pour les contrôles. Une CCT sans assez de contrôles ne peut pas lutter contre le dumping. Les 46% des entreprises contrôlées sont sanctionnées par une peine conventionnelle, mais nous n'avons pas assez de moyens de lutter encore plus efficacement contre le dumping. La proposition de Coiffure Suisse, hélas!, ne permet pas non plus de renforcer l'application de la CCT et n'ouvre pas de perspective pour les salons qui souhaitent offrir des prestations de qualité et soutenir la profession», ajoute Igor Zoric. «La CCT se termine à la fin de l'année, nous avons demandé à Coiffure Suisse de revenir à la table des négociations pour trouver une solution qui valorise le métier et garantisse des salaires dignes et assez de moyens pour qu'on puisse lutter efficacement contre le dumping. Jusqu'à maintenant sans aucune réaction de leur part», regrette encore le syndicaliste. Au préalable de ces discussions, les partenaires sociaux s'étaient entendus pour que les salaires soient augmentés de cinquante francs par mois pour toutes les catégories, la mesure est entrée en vigueur au début de l'année. ■

VALAIS: TRENTE-TROIS EMPLOIS PASSENT À LA TRAPPE

Le groupe français PBM, propriétaire de l'entreprise Constantin Martial & Cie à Vernayaz, en Valais, ferme son site de production. Les syndicats se battent pour un plan social digne de ce nom

Sonya Mermoud

Mauvaise nouvelle pour les employés de l'entreprise Constantin Martial & Cie, à Vernayaz, en Valais. Le groupe français PBM, spécialisé dans la préfabrication d'éléments en béton qui avait racheté la société en 2018, a décidé de cesser son activité de production, sacrifiant trente-trois postes de travail. «C'est un véritable coup de massue pour les collaborateurs, qui ne s'y attendaient pas et, de surcroît, la perte d'un précieux savoir-faire. La disparition de l'activité de l'entreprise conduit par ailleurs à un appauvrissement du tissu économique de la région» commente Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais. Avec le SCIV (Syndicats chrétiens du Valais), les organisations des travailleurs ont reçu le mandat des salariés pour les représenter et défendre leurs droits. Cette décision a été prise lors d'une assemblée du personnel qui a réuni, vendredi dernier, la quasi-totalité des personnes concernées. «Nous allons exiger un plan social à la hauteur du préjudice subi», poursuit le syndicaliste indigné par la proposition de la direction. «Elle s'est limitée à une indemnité équivalant à un mois de salaire ou les services d'un coach en soutien à la recherche d'un nouvel emploi. C'est grotesque. Absolument insuffisant. D'autant plus au regard de la pénibilité du travail dans ce domaine.» Unia estime en outre que l'entreprise a clairement les moyens de se montrer nettement plus généreuse. Et le syndicaliste d'ajouter: «Au vu du boom actuel de l'activité dans le secteur de construction, nous avons de fortes présomptions que le licenciement de ces trente-trois personnes a peu à voir avec des difficultés économiques qu'auraient pu rencontrer l'entreprise. C'est une grosse boîte, saine.» Rappelons encore que la société Constantin Martial & Cie, créée en 1961, fait partie du paysage du secteur du bâtiment valaisan. «Lors de son rachat, PBM déclarait que l'entreprise rejoignait ainsi "un projet de développement ambitieux qui vise à faire de Constantin Martial & Cie un acteur majeur de l'escalier préfabriqué en Suisse". Il y a manifestement un hiatus entre les déclarations d'alors et les décisions prises.» La procédure de consultation court sur une dizaine de jours. Affaire à suivre. ■

FAIRE VIVRE LA MÉMOIRE POUR APPRÉHENDER LE PRÉSENT

Entre hier et aujourd'hui, l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... 1931-2022», présentée à Bienne, a organisé une journée d'échanges et de souvenirs sur les conditions de la migration

Textes Sylviane Herranz
Photos Thierry Porchet

«Ti ricordi? ¿Recuerdas? Lembras-te?» Te souviens-tu? Cette question, déclinée dans plusieurs langues, chapeautait la Journée de la mémoire organisée le 11 mars dans le cadre de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... 1931-2022» présentée au Nouveau Musée de Bienne. Cette journée particulière a permis aux souvenirs de s'entrelacer, entre passé et présent, entre statut inhumain d'hier et statuts précaires d'aujourd'hui.

Ce moment particulier, organisé avec le concours d'Unia et du Service de l'intégration de la Ville de Bienne, a connu une grande affluence. Des visites commentées dans une dizaine de langues de la migration ont permis de parcourir les salles en groupe, faisant ressurgir à chaque pas des souvenirs enfouis. L'exposition retrace l'évolution de la législation, les moments noirs des initiatives xénophobes, la solidarité ouvrière aussi, puis se prolonge avec le vécu de ces hommes et de ces femmes arrivant en Suisse pour travailler avant de repartir au pays durant les mois d'hiver. Des photographies, des témoignages filmés de ces exploités d'hier mais aussi de ceux d'aujourd'hui, sans papiers ou ouvriers agricoles du Seeland, plongent les visiteurs dans une réalité que certains ont côtoyée alors que d'autres n'en imaginaient pas l'ampleur.

L'après-midi s'est poursuivi avec un échange entre quatre femmes, témoins d'une immigration féminine trop souvent oubliée. Lors de la table ronde animée par Anne-Sophie Zbinden, rédactrice en chef de *work*, journal alémanique d'Unia, Darinka Filipovic a raconté son arrivée en Suisse en 1986, quand l'hôtellerie avait besoin de bras. «Ils sont venus nous chercher à Banja Luka, en ex-Yougoslavie. Ils voulaient des femmes qui ne comptaient pas avoir d'enfants. 200 ayant postulé, 20 ont été choisies. Je suis arrivée à Buchs et on m'a dirigée vers une entreprise familiale. Je travaillais sept jours sur sept, dix heures par jour. Il fallait travailler quatre saisons de neuf mois pour obtenir un permis B. C'était un grand rêve, la guerre venait de commencer dans mon pays. Mon employeur s'est arrangé pour que ma 2^e saison soit incomplète. Je devenais dépendante de lui.» Puis, Darinka tombe enceinte. Ne pouvant rester avec son enfant, elle trouve une famille d'accueil en Serbie



La Journée de la mémoire s'est déclinée au féminin. Mais chaque instant, chaque objet, chaque image, chaque dessin rappellent l'importance immense des travailleurs et des travailleuses saisonniers, d'hier comme d'aujourd'hui, sans qui la Suisse ne serait pas ce qu'elle est devenue.



qu'elle paie 900 francs par mois, alors que son salaire est de 1200 francs. «Aujourd'hui, toute la famille est Suisse, et mon fils est ingénieur à l'EPFZ», s'est-elle réjouie.

Catia Porri est Italienne. Arrivée à l'âge de 12 ans, elle doit vivre un an et demi comme enfant cachée. «Dans les années 1960, toutes les personnes étrangères étaient exploitées, traitées de manière inhumaine. Les enfants qui n'étaient pas cachés devaient rester dans leur pays.» Catia Porri a été l'une des premières à dénoncer ce traitement, à briser le silence. Il y a deux ans, elle a participé à la création de l'association Tesoro, qui veut mettre en lumière un des

plus sombres chapitres de l'histoire suisse et aider à un travail de reconnaissance et de soutien.

Portugaise, Ana Lemos a parlé de la précarité des migrants actuels. Nettoyeuse dans les hôtels de Zermatt, elle a vécu neuf ans avec un permis L, de courte durée, qu'il faut renouveler chaque année, voire chaque saison. Grâce à un emploi fixe, moins payé, elle obtient enfin un permis B. Elle souffre aujourd'hui d'une maladie grave et doit recourir à l'aide sociale. «À cause de ça, le Service de la migration a refusé de renouveler mon permis... Ma famille est là, mes enfants, mon médecin. Je n'ai personne pouvant m'aider au Portugal.»

Silvia, Colombienne sans papiers, aujourd'hui régularisée, a évoqué le quotidien de milliers de travailleuses en Suisse. «Sans papiers, il est impossible d'avoir une assurance maladie, un compte en banque, un appartement, ou de faire venir son enfant. On vit avec la peur que l'autorité nous découvre.» Elle a dit aussi la difficulté des jeunes qui, après l'école, sont bloqués dans leur parcours de vie. «Les employeurs ne veulent pas engager d'apprentis sans papiers», a-t-elle déploré, avant que les échanges se poursuivent de manière informelle. ■

«NOUS, SAISONNIERS, SAISONNIÈRES... 1931-2022»

L'exposition est à découvrir au Nouveau Musée de Bienne, faubourg du Lac 52, 2501 Bienne, jusqu'au 25 juin. Depuis le 29 mars, des impressions grand format des dessins préparatoires de la BD *Celeste. L'enfant du placard*, y sont présentées.

Ouverture du Musée: du mardi au dimanche de 11h à 17h.

Plus d'infos sur: nmbienne.ch

TÉMOIGNAGES DE VISITEURS À L'ISSUE DE LA JOURNÉE

JANINE WORPE, RETRAITÉE, BIENNE

«J'ai été enseignante pendant 42 ans. Forcément, j'ai eu des élèves italiens et espagnols. Mais ce qui me revient aujourd'hui, ce sont surtout des souvenirs de mon enfance. Mon père était paysan à Crémises, nous vivions très simplement. Il avait dû engager un saisonnier, Angelo, du sud de l'Italie. On avait aménagé une chambre dans un petit atelier. Entre nous, on parlait de "l'Italien", mais je crois qu'avec mon frère et ma sœur, on lui disait "Monsieur". Durant les repas, nos parents nous mettaient en face de lui pour qu'on essaie de lui parler. Vers mes 13 ans, ils m'ont incitée à apprendre l'italien pour mieux communiquer avec lui. Une fois, il n'avait pas pu repartir en hiver. Il a fêté Noël avec nous. C'était assez surprenant, le sapin, les chants, ma mère au piano, le feu. Et lui qui était associé à ce moment. Peut-être avait-il une femme, des enfants?

Une autre chose me revient en mémoire: en 1971, il y a eu l'initiative Schwarzenbach. J'avais tout juste le droit de vote et j'étais

mariée depuis huit ans. Avec mon mari, nous avons souffert de cette haine. Nous avons voté contre. Nous avons été soulagés qu'elle n'ait pas passé. Après coup, j'ai ressenti de la honte que l'on ait dû voter pour ça.»

BETTY MONNIER, RETRAITÉE, NIDAU

«J'ai été élevée dans le Seeland. Je vois encore ces baraques de saisonniers, ça me faisait pitié. Je garde le ressenti de ce qui se passait, la rigidité avec laquelle on a appliqué la loi. Cette exposition me rappelle mon enfance, dans la pauvreté. Ma maman était fille-mère. La rigidité, je l'avais vécue dans son ventre. On lui disait: "Tu accouches là, tu vas là, tu fais ça." Ma profonde tristesse en ce moment, c'est que cette expo fait ressurgir tout ce que j'ai vécu en tant que "fille suisse". Je suis venue la voir pour combler des trous de connaissance. Cette question des saisonniers m'a toujours intriguée. Quand j'ai eu 16 ans, les paysans qui m'avaient hébergée après ma scolarité m'avaient envoyée au petit magasin du vil-

lage. Là, un Italien, tout sourire, a demandé des spaghettis. Je me souviens parfaitement de cet instant. On lui a répondu sur un ton agacé: "Quoi? On n'a pas de spaghettis!" Adolescente, j'avais en moi un sentiment de justice très aiguë. Probablement aussi une sorte de peur de cette culture étrangère. Mais en même temps, une curiosité de jeune être qui voit qu'il y a autre chose que des paysans. Bien sûr, on se faisait siffler par les saisonniers. Ces sifflements, ça agaçait les hommes suisses! Les étrangers n'avaient pas le droit de chanter sur les chantiers. Pourtant, ça fait partie de la joie de vivre. Pour moi, c'était une monstre injustice.»

IDRISS, ÉRYTHRÉEN, LOGISTICIEN À BIENNE

«Quand on voit ce que les saisonniers ont vécu à l'époque, on se dit que c'est mieux maintenant. J'ai appris beaucoup de cette exposition. Il faut faire plus pour améliorer la situation des migrants. J'en fais partie et je m'engage pour l'intégration. J'ai 33 ans,

je travaille dans la logistique. Il y a huit ans, j'ai obtenu l'asile et un permis. J'aimerais me naturaliser, mais la loi est très dure. Le fait d'avoir un passeport nous aiderait pour le futur, pour trouver un autre travail, voyager. Sans passeport, notre liberté est entravée.»

AHMED, ÉRYTHRÉEN, AIDE-SOIGNANT, BIENNE

«Dans l'exposition, il y a une chose avec laquelle je suis d'accord, c'est la visite médicale. Je suis aide-soignant dans un home. Je sais que les maladies peuvent se transmettre facilement. J'ai aussi dû faire une radio à mon arrivée en 2010. Par contre, la manière d'entasser les gens comme du bétail à l'époque est inacceptable. Nous sommes des humains! Depuis que je suis là, j'ai appris la langue, fait un apprentissage et obtenu le permis C. J'ai demandé la nationalité, mais elle m'a été refusée, car j'ai touché une aide pour les cours de langue. Ça m'a choqué. Comment s'intégrer sans connaître la langue? Je dois attendre encore deux ans

ELLEN SOW, ÉTUDIANTE

«Je suis Française, d'origine sénégalaise. J'effectue un master en études africaines à Bâle. Depuis un an, avec deux autres étudiantes, nous nous intéressons au statut de saisonnier en Suisse et nous le comparons avec celui de la Namibie pendant l'apartheid. Ces deux statuts sont très similaires. Nous préparons une publication pour l'année prochaine. Un chapitre portera sur le souvenir et la mémoire collective de ces statuts. On essaie de voir comment cette période a été retenue dans la mémoire suisse. On a vu un grand intérêt des gens dans cette exposition. Il est positif que cette histoire qui a été mise de côté revienne dans le débat public.» ■